

# Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale  
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

## Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

17/04/20

Dossier complet le :

16/07/20

N° d'enregistrement :

2020\_4548

### 1. Intitulé du projet

ENREGISTREMENT D'UNE UNITE DE METHANISATION SOUMISE A LA RUBRIQUE 2781-2

### 2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

#### 2.1 Personne physique

Nom

Prénom

#### 2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

SAS ARTOIS METHAGRI

Nom, prénom et qualité de la personne  
habilitée à représenter la personne morale

RCS / SIRET

8 4 8 4 3 9 1 4 7 0 0 0 1 0

Forme juridique

SAS

**Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1**

### 3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
26° b)	La quantité d'effluents ou de boues épandues présente les caractéristiques suivantes : azote total supérieur à 10 t/ an.  ICPE : 2781-2-b, 2160-1-b et 4310-2

### 4. Caractéristiques générales du projet

**Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire**

#### 4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

## **4.2 Objectifs du projet**

Modification de la ration d'une unité de méthanisation permettant de :

- valoriser énergétiquement des déchets locaux qui seraient sinon éliminés par voie classique ;
- créer un emploi à mi-temps ;
- produire un fertilisant économique et plus écologique pour des terres agricoles ;
- assurer un revenu aux gérants de la SAS ARTOIS METHAGRI en vendant le biométhane produit à GRDF.

## **4.3 Décrivez sommairement le projet**

### **4.3.1 dans sa phase travaux**

### **4.3.2 dans sa phase d'exploitation**

#### 4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet a fait l'objet d'une déclaration initiale sous la rubrique ICPE 2781-1 le 07/12/2018 et va faire l'objet d'une demande d'enregistrement. Aucune demande d'autorisation n'est associée au projet.

#### 4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Intrants consommés dans le cas d'une production maximal de 26 715 t/an de digestat	
Digestat brut produit	
Azote total produit	
Phosphore total produit	
Potasse totale produite	
Surface du parcellaire mis à disposition	
Emprise des fosses déportées	

#### 4.6 Localisation du projet

##### Adresse et commune(s) d'implantation

Adresse du projet :

Route D939, Lieu-dit Les Puchots,  
62118 MONCHY LE PREUX

Communes du plan d'épandage :

Bailleul-Sir-Berthoult, Boiry-Notre-Dame, Cagnicourt, Croisilles, Dury, Etaing, Eterpigny, Fontaine-Les-Croisilles, Guemappe, Hamblain-Les-Pres, Haucourt, Hendecourt-Les-Cagnicourt, Heninel, Monchy-Le-Preux, Remy, Saudemont, Sailly-En-Ostreven, Tortequesne, Vis-En-Artois et Wancourt

##### Coordonnées géographiques<sup>1</sup>

Long. 02° 54' 32" 749 Lat. 50° 15' 17" 892

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" Lat. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_"

Point d'arrivée :

Long. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" Lat. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_"

Communes traversées :

#### Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

<sup>1</sup> Pour l'outre-mer, voir notice explicative

## 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site d'exploitation et les fosses déportées ne se trouve pas dans une ZNIEFF. 64 îlots sont inclus dans la ZNIEFF de type II N°310007249. Parmi ces îlots, 8 sont également inclus dans la ZNIEFF de type I N°310013262 et 3 dans la ZNIEFF de type I N°310030032. 3 autres îlots sont inclus dans la ZNIEFF de type II N°310013375.
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Non. La seule zone couverte par un arrêté de protection du biotope dans un rayon de 20 km est le « Terril Pinchovalles » (FR3800093) situé à 6,7 km au Nord de l'îlot SDS52, à 7,2 km au Nord de la fosse déportée FD1, 18 km au Nord-Ouest du site de méthanisation et 23,8 km au Nord-Ouest de la fosse FD2.
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Non. Quatre réserves régionales sont situées entre 10 et 20 km du projet. La réserve naturelle régionale la plus proche "Marais de Wagonville " FR9300075 se situe à 10,8 km au Sud-Est de l'îlot SDS20. Le PNR le plus proche "Scarpe Escaut" N°FR8000037 se situe à 12,6 km au Nord-Est de l'îlot SDS20.
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le PLAN DE PRÉVENTION DU BRUIT DANS L'ENVIRONNEMENT DES INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES ET FERROVIAIRES RELEVANT DE L'ÉTAT, à l'échelle du département du Pas-de-Calais, est en cours d'élaboration.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site d'exploitation et les fosses déportées ne se trouvent pas dans une zone humide. quelques parcelles du plan d'épandage se trouvent dans des zones répertoriées comme à dominance humide. Il n'y a pas de zone RAMSAR dans un rayon de 20 km autour du projet.

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site d'exploitation et les fosses déportées ne se trouvent pas dans des périmètres de captage. 3 îlots ont une partie de leur surface incluse dans des périmètres de protection rapprochée de captage. Il s'agit de l'îlot DER11 (Captage de DURY) et des îlots DER03 et GDC30 (captage de Haucourt). Ces surfaces seront systématiquement exclues du plan d'épandage.
Dans un site inscrit ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	15 îlots du plan d'épandage appartenant à cinq exploitations différentes sont localisés dans le site inscrit "Marais de Rémy et sources de la Brogne" 62SI19.
<b>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>	<b>Lequel et à quelle distance ?</b>
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site Natura 2000 le plus proche du projet est la Zone spéciale de conservation (ZSC) FR3100504 située à 12,3 km au Nord de l'îlot SDS20, 15,9 km au Nord-Est de FD1, 20,2 km au Nord du site et 21,2 km au Nord de FD2. Les autres sites Natura 2000 sont tous à plus de 15 km des éléments de l'exploitation.
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site classé le plus proche du projet est le "Domaine de Vaudry Fontaine" 62SC31 situé à 3,3 km au Sud-Ouest de l'îlot SDS72.

**6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles**

**6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?**

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
<b>Ressources</b>	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le processus de méthanisation ne nécessite pas d'apport d'eau pour fonctionner. La consommation d'eau sur le site est donc liée aux postes suivants : - Opération de lavage et d'entretien ; - Eaux domestiques (lavabo, toilettes).  L'approvisionnement en eau est assuré par la récolte des eaux pluviales des toitures. Il n'y a pas d'adduction au réseau public.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site d'exploitation projeté ne sera pas modifié. Au niveau du site d'exploitation, un bassin d'infiltration au Sud de l'unité de méthanisation est présent pour l'infiltration d'eaux propres. La construction des fosses déportées couvertes entraînera l'imperméabilisation de zones agricoles (2 x 400 m <sup>2</sup> ). Les eaux de ruissellement seront infiltrées au niveau des parcelles agricoles.  Il n'y a pas de drainage des parcelles agricoles prévu dans le cadre du projet.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les terres qui seront déblayées lors de la création des fosses semi-enterrées seront étalées sur la parcelle agricole.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Milieu naturel</b>	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Aucun travaux supplémentaire n'est prévu sur le site. Le projet initial prévoit l'implantation de haies tout autour du site de méthanisation. Deux fosses déportées seront construites entraînant l'imperméabilisation de surfaces agricoles exploitée et non exploitées (faible biodiversité). L'emplacement des fosses ne se trouve pas dans un milieu naturel recensé pour son intérêt du point de vue de la biodiversité. Les haies existantes et les bandes enherbées le long des cours d'eau sur le parcellaire d'épandage seront maintenues en place.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site Natura 2000 le plus proche du projet est la Zone spéciale de conservation (ZSC) FR3100504 située à 12,3 km au Nord de l'îlot SDS20, 15,9 km au Nord-Est de FD1, 20,2 km au Nord du site et 21,2 km au Nord de FD2. Ce site concerne un habitat de "pelouses sèches" et des espèces végétales herbacées sur lesquelles le projet n'aura aucune influence.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Ni le site de méthanisation, ni l'emplacement des fosses déportées ne se trouvent dans des espaces sensibles.  Des îlots d'épandage se trouvent dans des ZNIEFF. Ces îlots font déjà l'objet de fertilisation par les exploitants. Une partie des fertilisants minéraux et organiques utilisés aujourd'hui seront substitués par du digestat dans le respect des doses limites fixées par le plan d'épandage.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La construction du site de méthanisation déclaré se fait sur des parcelles en zone agricole appartenant aux associés de la SAS ARTOIS METHAGRI. Des fosses déportées sont également prévues pour stocker le digestat liquide au plus proche du parcellaire d'épandage. Ces fosses supplémentaires seraient construites sur de l'espace agricole.
<b>Risques</b>	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	L'unité de méthanisation traitera des sous-produits animaux de catégorie 2 (lisier de porc) et 3 (crème glacée) ne nécessitant pas d'hygiénisation préalable à leur transformation. Ces produits seront stockés sur site dans des fosses fermées et étanches.
<b>Nuisances</b>	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Des déplacements seront induits lors de l'apports de matières premières au site et du transport du digestat sur les parcelles agricoles. Ces déplacements seront plus important sur le site après-projet.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Du bruit sera émis par les véhicules motorisés à proximité et dans l'enceinte du site. Le bruit issu du trafic (apport des intrants, transit du digestat) au niveau du site sera plus important après projet du fait de l'augmentation de la production . Le remplissage des fosses et l'épandage sur les nouvelles parcelles engendreront ponctuellement du bruit.

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/>  <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>  <input checked="" type="checkbox"/>	<p>Les intrants solides apportés au digesteur et stockés sur site n'engendrent pas d'odeurs (matières végétales brutes). Les intrants liquides pouvant engendrer des nuisances olfactives sont stockés dans des fosses semi-enterrées étanches et fermées afin d'éviter toute nuisance. Les fosses déportées seront couvertes. Le digestat épandu permet une diminution des nuisances olfactives par rapport aux fertilisants organiques classiques utilisés auparavant.</p>
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>  <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>  <input checked="" type="checkbox"/>	<p>Vibrations émises par les véhicules motorisés à proximité et dans l'enceinte du site de méthanisation.</p>
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>  <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>  <input checked="" type="checkbox"/>	<p>Des éclairages extérieurs sont présents dans l'enceinte du site (cf. Plan après-projet en annexe 4), orientés vers les zones de circulation et de manutention des engins (fosses de stockage des intrants, trémie, bascule de pesée).</p>
<b>Emissions</b>	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>En fonctionnement normal, la chaudière rejette du gaz résultant du procédé d'épuration du biogaz. Le gaz rejeté a été filtré afin de limiter les émissions polluantes et particulièrement en gaz à effet de serre.</p> <p>En cas de défaillance (situation exceptionnelle), la torchère entrera en fonctionnement et brûlera du biogaz, ce qui entraînera des rejets atmosphériques.</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Les eaux de ruissellement en provenance des voiries seront récupérées par des caniveaux puis acheminées en partie vers un bassin de décantation (l'autre partie repart en méthanisation). Celui-ci est ensuite relié à un bassin d'infiltration. Les eaux infiltrées ne sont pas souillées et l'utilisation de bassins permet de réguler le volume infiltré afin de ne pas déséquilibrer le fonctionnement de la nappe.</p>
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>L'unité de méthanisation produit du digestat liquide qui sera épandu sur des parcelles agricoles faisant l'objet d'un plan d'épandage.</p>
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Le processus de méthanisation entraîne la production d'huiles usagées et de filtres à charbon usagés liés au fonctionnement de l'épurateur du biogaz. Ces déchets sont stockés sur rétention dans des bâtiments fermés puis éliminés par des filières spécialisées.</p>

<b>Patrimoine / Cadre de vie / Population</b>	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Une insertion paysagère est prévue afin de limiter l'impact du site et de son fonctionnement sur le paysage. Les fosses prévues seront semi-enterrées.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet entraîne un changement de l'usage du sol sur les parcelles d'implantation du site de méthanisation et des fosses déportées. En effet, le site et les fosses déportées se construisent sur du parcellaire agricole.

**6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquelles :

Nous n'avons pas connaissance de nouveaux projets dans le secteur ayant une influence sur la circulation ou les émissions et pouvant induire un cumul d'impact avec le projet de la SAS ARTOIS METHAGRI.

**6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquels :

**6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :**

Ce projet consiste à augmenter la production de digestat pour un maximum de 26 715 tonnes de digestat brut par an. Ceci s'accompagne d'une augmentation de la circulation sur le site pour amener les intrants et récolter le digestat et par conséquent une augmentation des bruits associés à ce trafic au niveau du site et ponctuellement au niveau des fosses déportées. Le site d'exploitation est relativement éloigné des zones d'habitations : en dehors des constructions non habitées autour du marais de Guemappe à 270 m du site, les autres locaux occupés par des tiers se trouvent à plus d'un kilomètre du site. L'emplacement des fosses déportées ont également été choisies dans ce sens : FD1 se trouve à plus de 740 mètres des 1eres habitations et FD2 à plus d'un kilomètre.

L'emplacement des fosses a également été choisi sur des zones agricoles exploitées ou non, facilement accessibles et en dehors de zones sensibles. Leur étanchéité sera régulièrement contrôlé.

**7. Auto-évaluation (facultatif)**

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Les dispositions nécessaires afin d'éviter des pollutions, nuisances, détériorations de la biodiversité et autres impacts environnementaux sont prises.

Concernant l'épandage, objet de ce cas par cas, il sera encadré par un plan d'épandage réalisé dans le cadre du dossier d'enregistrement. Les surfaces où l'épandage est susceptible d'impacter les milieux naturels notamment la qualité de l'eau seront exclues. La surface mise à disposition pour le plan d'épandage est suffisante pour respecter les préconisations du SATEGE. Les épandages respecteront bien l'équilibre de la fertilisation et les distances réglementaires.

Ce projet tient compte des impacts potentiels que sa mise en oeuvre pourrait avoir sur l'environnement et s'efforce de les prévenir. À ce titre, il n'apparaît donc pas nécessaire qu'il fasse l'objet d'une évaluation environnementale.

**8. Annexes**

**8.1 Annexes obligatoires**

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publié</b> ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

## 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

### Objet

Le projet se limitant à une augmentation de la capacité, amenant l'exploitation à rentrer dans le cadre de la rubrique 26b) de demande d'examen au cas par cas, les annexes fournies dans cette demande se concentrent sur le parcellaire d'épandage.

Des cartographies de l'emplacement des îlots mis à disposition par rapport aux sites Natura 2000, aux ZNIEFFs, au site inscrit et aux aires d'alimentation de captage ont été ajoutées.

Pour rappel, l'incidence associée au site d'exploitation sera évaluée dans le dossier de demande d'enregistrement qui va être déposé dans les mois qui viennent.

## 9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à BOIRY NOTRE DAME

le, 17/04/2020

Signature

